

## LU POUR VOUS





#### Des greffiers fatigués se mobilisent devant le tribunal judiciaire

À Nantes, les greffiers se sont rassemblés ce lundi 26 juin 2023 devant le tribunal judiciaire. Ils réclament une meilleure revalorisation salariale et dénoncent leurs mauvaises conditions de travail.



### « On a besoin de considération de notre ministère »

Depuis plusieurs années, les professionnels demandent une revalorisation de leur statut en catégorie A, un nouveau statut qui leur permettrait d'obtenir davantage de responsabilités mais aussi et surtout une meilleure rémunération. « On a besoin de considération de notre ministère. Il ne nous écoute pas », déplore Nicolas Berthelot, directeur des services de greffe judiciaire et représentant syndicat CGC Justice.

#### « C'est pour nous une charge supplémentaire »

Le personnel dénonce la charge de travail et alerte sur les conditions de travail. « Mon couloir est rempli de boîtes à archives par manque de place, le départ de ma collègue n'a pas été remplacé, des audiences correctionnelles à devoir pourvoir à cause des arrêts maladies », rapporte Mélanie Ramon, greffière depuis 2018 à Nantes. Elle poursuit : « Le personnel est lassé. Il y a manque important d'effectifs ». À Nantes, ils sont 80 greffiers au tribunal judiciaire. Les professionnels demandent un comblement de tous les postes vacants. « À Nantes, les postes non-couverts, ce sont les greffiers qui les comblent en remplacement des adjoints administratifs. C'est pour nous une charge supplémentaire », explique Nicolas Berthelot. Le ministère de la justice a annoncé 1 500 greffiers et magistrats supplémentaires d'ici 2027. Un nombre insuffisant, selon la profession.

« On a besoin de considération de notre ministère. Il ne nous écoute pas », déplore Nicolas Berthelot, directeur des services de greffe judiciaires et représentant du syndicat Justice CGC.

« À Nantes, les postes noncouverts, ce sont les greffiers qui les comblent en remplacement des adjoints administratifs. C'est pour nous une charge supplémentaire », explique Nicolas Berthelot.



# JUSTICE CGC REVENDIQUE LA CATÉGORIE A POUR LES GREFFIERS !





